



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Le Vice-Président
de l'Agglomération Cannes Lérins
délégué à l'Assainissement, aux Eaux Pluviales
et à la GEMAPI

Cannes, le 24/03/2025

Monsieur Eric LEFEBVRE

Directeur

DDTM des Alpes-Maritimes

CADAM- Bâtiment Cheiron

147, boulevard du Mercantour

06286 Nice Cedex 3

REF :

OBJET : PAPI Cannes Lérins – Action 6-3 : Ouvrage de rétention de Carimai – Dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale Unique et de la demande de Déclaration d'Utilité Publique

Dossier suivi par : Antoine GAZULL

PJ : Sans objet

Copie(s) :

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations Cannes Lérins dont la convention financière a été signée le 20 mai 2021 par le Préfet Coordonnateur de Bassin, l'Agglomération Cannes Lérins projette de réaliser un ouvrage de ralentissement dynamique des crues sur le cours d'eau de la Frayère sur les communes de Cannes et Le Cannet (06).

Cet aménagement est primordial dans la lutte contre le risque inondation et consiste notamment à :

- créer une rétention de 70 000 m³, afin de réduire les débordements sur les zones à enjeux ;
- donner une vocation à un espace aujourd'hui abandonné, qui reste emblématique du traumatisme de 2015 ;
- réhabiliter un ancien secteur urbanisé en zone naturelle présentant un fort potentiel écologique.

Aussi, par la présente, j'ai l'honneur de vous déposer pour instruction, les dossiers de demande d'autorisation environnementale unique et de déclaration d'utilité publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à l'Assainissement,
aux Eaux Pluviales et à la GEMAPI



Christophe FIORENTINO

